

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Validation du PV du conseil Municipal du 21 novembre 2022 (Secrétaire de séance : Alexandra FONTAINE)

Ordre du jour :

Validation du Procès-Verbal de la séance du 21 novembre 2022

Finances :

- Décision modificative
- Etat de la dette
- Frais RPI (en attente de l'état de Loupfougères à ce jour)
- Mise en place du document unique
- Pack cybersécurité _ E-Collectivités

Informations du Maire :

- Relecture du bulletin, tour de table, commentaires, modifications...
- Devis relatif au verger partager, plantations au stade
- Nomination d'un correspondant défense. (Actualisation du fichier départemental des correspondants défense (CORDEF)).

2022-59 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 2022-01

Vu la délibération du Budget Primitif de la Commune, n°2022-21 du 11 avril 2022 ;

Considérant le besoin de crédits au chapitre 66, compte 66111 afin de pouvoir passer l'échéance relative à l'emprunt au crédit mutuel,

Considérant le besoin de crédits au chapitre 21, compte 212 afin de prévoir les crédits d'un devis relatif à un verger partagé ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter une décision modificative,

La décision modificative en question va permettre de pouvoir passer l'échéance relative à l'emprunt au crédit mutuel souscrit en 2022 pour financer les travaux communaux à venir et d'engager le devis relatif au verger partagé.

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 2022-01					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Objet	Dépenses	Recettes	Objet	Dépenses	Recettes
011 - 6061	-34,83		23-231	-2182,34	
66 - 66111	34,83		21-212	2182,34	
Total de la DM	0	0	Total de la DM	0	0
BP 2022	554981,58	554981,58	BP 2022	341841,07	341841,07
Cumul des DM antérieures	0	0	Cumul des DM antérieures	0	0
Total BP	554981,58	554981,58	Total BP	341841,07	341841,07

Après un tour de table, la décision modificative n°2022-01 est votée, au chapitre à l'unanimité des membres présents.

OBSERVATIONS

2022-60 – ETAT DE LA DETTE 2023

Madame le Maire expose l'état de la dette de la commune :

État de la dette au 1er janvier 2023
Capital total restant dû au 31/12/2022: 170062,11

t n°10000121134

Organisme prêteur	Échéance	Dettes d'origine	Taux Fixe / Variable	Montant d'échéance	Montant des Intérêts	Montant du Capital	Durée de l'emprunt	Fin	Capital restant dû
CREDIT AGRICOLE Candélabres suite à	10/01/2023	70 000,00	2,59	2 579,36	129,8	2 449,56	10	2 024	15 147,20
	10/04/2023			2 579,36	113,94	2 465,42			12 681,78
	10/07/2023			2 579,36	97,97	2 481,39			10 200,39
	10/10/2023			2 579,36	81,9	2 497,46			7 702,93
				10 317,44	423,61	9 893,83			

emprunt de 2022

CREDIT MUTUEL Travaux divers	15/03/2023	160 000,00	1,25	4 261,45	476,45	3 785,00	10	2 032	148 680,35
	15/06/2023			4 261,45	464,63	3 796,82			144 883,53
	15/09/2023			4 261,45	452,76	3 808,69			141 074,84
	15/12/2023			4 261,45	440,86	3 820,59			137 254,25
				12 784,35	1 393,84	11 390,51			

TOTAL	230 000,00			23 101,79	1 817,45	21 284,34			144 957,18
--------------	------------	--	--	------------------	-----------------	------------------	--	--	-------------------

Dettes qui se détaillent en deux prêts, souscrits auprès du Crédit Agricole à un taux fixe de 2,59% et du Crédit Mutuel à un taux fixe de 1,25%.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante Approuve l'état de la dette.

OBSERVATIONS

2022-61 – FRAIS RPI 2021/2022

FRAIS RPI LE HAM/LOUPFOUGERES ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

LE HAM				LOUPFOUGERES			
Dépenses	2021/2022	Recettes	2021/2022	Dépenses	2021/2022	Recettes	2021/2022
Nourriture	13 320,95	Cantines	18765,4	Transport repas	770,39	Fact garderie	220
Prod.entret./ pt equipt	2261,56	Facturation garderie	380	Prod.entret./ pt equipt	1060,81	Fonds d'amorçage	0
Service bancaire	5,3	Subvention CAF	0	animation MNE			
Gaz	1386,26	CAF aide BAFA		Alimentation			
Remboursement cartes car	440	Fonds d'amorçage		Remboursement cartes car	385		
Charges salariales	59366,02	Recettes TAP		Charges salariales	53817,15		
Analyses microbiologiques	376,46	Remb grèves		Déplacement scolaire			
Remb grèves		Remboursement salaires	0	Admission en non valeur			
Admission en non valeur	0	Subvention CEJ	49,99	ALSH Lilas Plage	2352		
ALSH Lilas Plage	228						
Acquisition informatique							
Sous-total Dépenses	77 384,55	Sous-total Recettes	19195,39	Sous-total Dépenses	58385,35	Sous-total Recettes	220,00
TOTAL DEPENSES LE HAM :				TOTAL DEPENSES LOUPFOUGERES :			
58189,16				58 165,35			

TOTAL DES EFFECTIFS DU RPI au 1er Janvier 2022 : 48 élèves

Total dépenses R.P.I :		116354,51		nbre d'élèves/ co nbre total d'élèves	
Le Ham	19	116354,51	19	44	50 243,99 + 7 933,26 = 58 177,26
Loupfougères	19	116354,51	19	44	50 243,99 + 7 933,26 = 58 177,26
Hors commune	6	116354,51	6	44	15 866,52 / 2 = 7 933,26
total élèves :	44				116 354,51

La commune de Le Ham a eu une dépense réelle de **58 189,16 €**
 alors qu'elle aurait dû payer 58 177,26 €
 Différence de **11,90 €**

La commune de Loupfougères a eu une dépense réelle de **58 165,35 €**
 alors qu'elle aurait dû payer 58 177,26 €
 Différence de **11,91 €**

Conformément à la convention de fonctionnement et de répartition des charges de fonctionnement entre les deux communes adhérentes au RPI, Madame le Maire présente les comptes respectifs des communes de Le Ham et Loupfougères pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est dû par la commune de Loupfougères à la Commune de Le Ham la somme de 11.91€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser Madame le Maire à émettre le titre de recette de 11,91€ au titre de l'année scolaire 2021/2022.

OBSERVATIONS

2022-62 – Mise en place du Document Unique

Considérant la mise en place du Document unique, ayant vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi (Compte financier Unique : il remplace le Compte Administratif des Communes et le Compte de Gestion de la Trésorerie).

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Considérant que la Commune de LE HAM applique le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que la commune de LE HAM dématématise les documents budgétaires, prérequis qui est nécessaire car la confection du CFU sera dématématisée : transmission électronique à la préfecture (Actes budgétaires) et au comptable public (PES budget).

Il est proposé le passage « test » au Document Unique, sous réserve que les progiciels en place le permette.

OBSERVATIONS

2022-63 – Mise en place de pack cybersécurité

Madame le Maire expose :

E-Collectivités propose des packs cybersécurité, les packs proposés comprennent des solutions (protection de messagerie, protection des PC et serveurs, sauvegarde externalisée, sécurisation des accès, sensibilisation des utilisateurs, gestionnaire de mots de passe) mais aussi une mini-analyse de risques, le déploiement des solutions et l'accompagnement dans le temps de la collectivité sur le sujet de la cybersécurité.

La commune peut profiter d'une subvention de l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information), c'est pourquoi un questionnaire a été transmis à la commune pour recenser nos besoins. Suite au recensement des besoins, E-Collectivités adressera à chaque collectivité une proposition correspondant à ses besoins.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante **Accepte** de répondre au questionnaire ; Il conviendra de débattre à nouveau une fois l'offre réceptionnée OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

RELECTURE DU BULLETIN MUNICIPAL 2022 – PARUTION 2023

Il reste des modifications et des ajouts à faire à l'ébauche en cours, le bulletin vous sera envoyé par voie électronique pour relecture avant envoi en impression.

Un exemplaire reste consultable à la mairie si vous préférez la version papier à la version numérique.

OBSERVATIONS

Devis VERGER

Devis reçu par Au cœur des jardins : On retire la plantations des 9 arbres au stade.

CORRESPONDANT DEFENSE - CORDEF

Inscrit dans le PCS ? si oui qui ? si non, qui se porte volontaire ?
Sébastien RAGOT se porte volontaire.

Ajout : EGLISE _ IMPREVUS _ TRAVAUX